

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°17 du 25 juillet 2017



Pluies du 18 au 24 juillet :

Le temps perturbé qui s'est installé depuis les 19-20 juillet a apporté des cumuls d'eau compris entre 2 et 10 mm dans le Jura, 5 et 10 mm dans la Nièvre, 10 et 35 mm en Côte d'Or, Saône et Loire et dans l'Yonne.

Prévisions du 26 juillet au 01 août :

Après un refroidissement temporaire, les températures devraient remonter en fin de semaine. Cependant, le retour d'un beau temps durable n'est pour l'instant pas au programme avec des conditions de nouveau perturbées annoncées à partir de dimanche.

Source Météo France

STADES

Le stade début véraison est maintenant noté dans les parcelles les plus précoces du réseau. Plus généralement, les premières baies vérees sont observées dans un grand nombre de situations. Dans les secteurs les plus tardifs, la vigne est encore au stade fermeture.

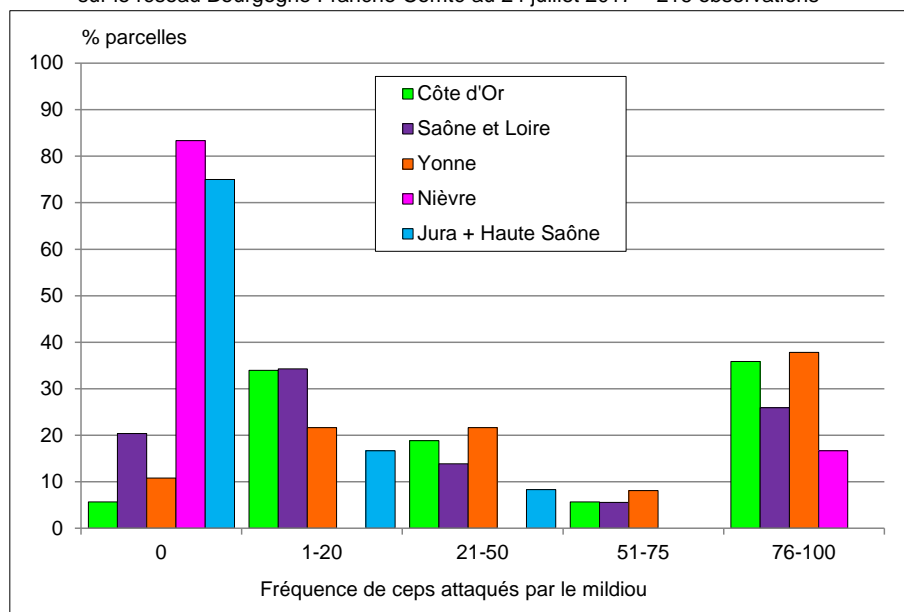
2017 reste sur le même niveau de précocité que 2011, 2009 et 2007 (ainsi que 2014 et 2015 en 71) et conserve une avance de l'ordre de 3 semaines par rapport à 2016.

MILDIOU

Situation au vignoble :

- **Feuilles** : toutes les contaminations antérieures au 19 juillet se sont extériorisées. Celles qui ont pu se produire depuis les 19-20 juillet commencent tout juste leur expression.

Répartition des parcelles par classe selon le pourcentage de ceps atteints (notation feuilles) sur le réseau Bourgogne Franche-Comté au 24 juillet 2017 – 216 observations



- Dans les vignobles de Côte d'Or, de Saône et Loire et de l'Yonne, la quasi-totalité des parcelles est maintenant concernée par le mildiou. Dans la majorité des cas, le feuillage principal demeure sain et seules les jeunes feuilles sont touchées à des degrés divers (de quelques taches par parcelle à une présence généralisée de mildiou sur jeunes feuilles). Toutefois dans les cas les plus sévères, du mildiou mosaïque est noté sur feuilles adultes (pas le cas dans l'Yonne). Les secteurs les plus concernés sont le Sud Côte de Beaune et le Nord Côte Chalonnaise.

- Dans le vignoble de la Nièvre, la situation reste globalement saine et l'évolution ne concerne que les parcelles déjà atteintes par le mildiou depuis plusieurs semaines.

- En Franche-Comté, aucune évolution notable n'est constatée depuis la semaine dernière et la majorité des parcelles demeure indemne de mildiou.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- **Grappes** : les symptômes correspondant aux contaminations des 08-12 juillet sont en fin d'expression. Dans la très grande majorité des situations, là où le mildiou est peu ou pas présent sur feuilles, quasiment aucun symptôme sur grappes n'est observé. Inversement dans les parcelles les plus dégradées sur le feuillage, la présence de rot-brun s'est intensifiée, avec ponctuellement des pertes de récolte significatives. Les parcelles en protection cuivre sont les plus concernées.

Compte tenu du stade avancé des grappes, les symptômes liés aux contaminations qui ont pu se produire à partir du 19 juillet devraient être d'expression nulle à limitée.

Analyse de risque :

Le risque de fin de campagne est faible à moyen là où le mildiou est peu ou pas présent et modéré à fort dans les parcelles et/ou secteurs où la maladie est présente très régulièrement.

L'objectif est maintenant de protéger le feuillage en vue d'une bonne maturité et une bonne mise en réserve.

L'état sanitaire des parcelles et de leur environnement proche ainsi que les prévisions météorologiques seront à prendre en compte pour la gestion du mildiou sur cette fin de campagne.

OÏDIUM

213 comptages sur grappes ont été réalisés sur le réseau de parcelles traitées. La proportion de parcelles indemnes reste relativement stable (passage de 90% à 86% en l'espace de 7 jours).

L'évolution la plus notable concerne les quelques parcelles à historique déjà touchées depuis plusieurs semaines ainsi que quelques nouvelles situations de Chardonnay dans le Mâconnais et de Chardonnay et de Poulsard dans le Centre et le Sud Jura.

Le début véraison est atteint en parcelles précoces et la situation oïdium reste globalement très saine.

Rappel concernant la gestion de l'oïdium en fin de campagne :

Un bilan sanitaire doit être réalisé dans chaque parcelle en fin de rémanence du traitement effectué à fermeture (10 à 14 jours après fermeture selon la nature du fongicide utilisé) :

- si absence d'oïdium : fin de risque de contaminations significatives sur grappes.
- si présence **même faible** d'oïdium (quelques baies) : le risque de progression de la maladie persistera jusqu'à véraison.

Ce comptage bilan a dû être réalisé dans la plupart des parcelles et ne concerne plus que les situations tardives. Il sera effectué sur 100 grappes réparties sur l'ensemble de la parcelle. **Toutes** les parcelles de l'exploitation devront faire l'objet de ce comptage pour que la règle de décision puisse être appliquée.

BLACK-ROT

Alors que le stade début véraison est atteint dans les parcelles précoces, la quasi-totalité du réseau ne présente toujours aucun dégât, aussi bien sur feuilles que sur grappes. Quelques secteurs du Nord-Jura sont concernés par cette maladie, sans qu'une évolution des symptômes n'ait été notée cette semaine.

Le stade début véraison marque le début de moindre sensibilité des grappes au Black-Rot. Il conviendra toutefois de programmer un état des lieux dans les parcelles sensibles au moment des vendanges pour détecter d'éventuels symptômes qui pourraient se développer en fin de campagne.

BOTRYTIS

Le botrytis présent sur grappes depuis début juillet dans un certain nombre de parcelles a peu ou pas évolué au cours des 7 derniers jours malgré les pluies. Si quelques foyers restent actifs, la plupart d'entre eux ont eu tendance à sécher.



VERS DE GRAPPE

Vols : en tous secteurs, les vols sont maintenant terminés. Seules quelques captures résiduelles d'eudémis sont encore enregistrées sur certains postes.

Perforations : 111 comptages ont été effectués cette semaine sur le réseau. Les tendances restent les mêmes que la semaine dernière, à savoir que les infestations sont le plus souvent faibles à nulles. Plus de moitié des parcelles ne présentent aucune perforation et dans 40% des situations, on relève moins de 10 perforations pour 100 grappes. De façon très ponctuelle dans le Mâconnais Sud, le nombre de perforations est important (jusqu'à 69 pour 100 grappes).

ARAIGNEES ROUGES

Les observations effectuées hier dans les parcelles à historique ont permis de déceler les toutes premières larves (Mâconnais Sud). Il conviendra de surveiller l'évolution des populations dans les parcelles fortement attaquées au printemps dernier.

Seuil Été : 30 % de feuilles occupées par au moins une forme mobile.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Rappel : l'arrêté préfectoral et les stratégies de lutte sont consultables sur le site de la DRAAF : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-et-Bois-noir>

Zones soumises à une lutte insecticide obligatoire par arrêté préfectoral :

Viticulture conventionnelle - stratégie 3-1 traitements : suite au 2^{ème} relevé effectué en fin de semaine dernière, aucune des communes de Saône et Loire concernées ne nécessite une 3^{ème} intervention.

En pépinières, la lutte sera maintenue en continu jusqu'à la disparition des adultes.

CE BSV CLÔTURE LA CAMPAGNE 2017

MERCI A TOUS LES PARTENAIRES QUI ONT PERMIS LA REALISATION DU BSV VIGNE

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Château de Santenay, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, BioBourgogne, SICAVAC, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, SVJ, CA39, Interval, Terre Comtoise, Vignoble Guillaume, JP Salomon

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.